

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI

Membres excusés : Mme MARTIN (pouvoir M. MILLOT)

Membres absents : Mme ROY - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET**DE LA DELIBERATION****Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure - Rapport d'activités et compte administratif 2007 - Information du Conseil Municipal**

Madame Durnerin, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, en son article 40, repris par l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, que le président du groupement de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure m'a fait parvenir le rapport d'activités et le compte administratif 2007 de cet établissement.

Il comporte un bilan des travaux réalisés en 2007 sur l'Ouche, le Suzon et le Raines ainsi que des informations sur le fonctionnement du syndicat, durant la même période, dans les conditions suivantes :

- Ouche : dans le cadre du confortement des berges de la rivière :
 - réalisation d'une mission d'étude sur les murs de soutènement des propriétés de la Ville, pour un montant de 15 129,40 €,
 - attribution de plusieurs marchés, pour lesquels seules les premières phases des missions de sécurité et de protection de la santé ont été payées, à ce jour, à hauteur de 807,30 € ;
- Suzon :
 - travaux de dégagement de la tête amont, pour 12 167,76 €,
 - expertise du canal des fossés, pour 717,60 €,
 - petites réparations de maçonnerie dans le canal du Suzon Ouest, pour 2 152,80 € ;

- Raines : mise à disposition de personnel et de matériel pour permettre des investigations complémentaires sur la partie canalisée du Raines, pour 2 063,10 €. En ce qui concerne le fonctionnement du syndicat, ce dernier a participé aux dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents, à hauteur de 107 679,14 € comprenant, notamment, les frais généraux de fonctionnement et les rémunérations du personnel technique.

Pour ce qui est du compte administratif du syndicat, les dépenses de l'exercice s'élèvent à 154 632,14 €, les recettes de l'exercice à 154 629,54 €, soit un résultat de - 2,60 € ; toutefois, compte tenu d'un report de 13 838, 86€, le résultat cumulé s'élève à 13 836,26 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2007 du Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 23/12/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

23 DEC. 2008

